

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Constant, M. Duprey, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Ségura



Délibération n° 05-02 du 12 juin 2025

NATURA 2000 – SUBVENTIONS ET PROGRAMMES 2024-2025 RELATIFS À L'ANIMATION NATURA 2000

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 414-1 à L414-24 du Code de l'environnement relatifs aux sites Natura 2000,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la directive européenne n° 79/409/CCE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « oiseaux »,

Vu sa délibération n°6-4 du 27 novembre 2007 se proposant de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- AUTORISE la perception de la subvention à hauteur de 50 819,32 euros du FEADER et de la Région Ile-de-France au titre du programme d'animation Natura 2000 pour l'année 2024 ;

- APPROUVE le programme d'activité prévisionnel Natura 2000 de l'année 2025, ci-annexé ;

- APPROUVE le financement de la mise en œuvre du programme d'animation Natura 2000 pour l'année 2025 fixant le montant prévisionnel des dépenses éligibles à 79 521,82 euros HT, correspondant à une subvention de 63 617,46 euros au titre du FEADER et de la Région ;

- APPROUVE les projets de contrats Natura 2000 pour l'année 2025 et le financement de leur mise en œuvre par la région île-de-France pour un montant de 49 315,1 euros :



42 495,1 € HT pour la mise en place d'éco-pâturage sur 3 secteurs du parc Georges Valbon et 6 820 € HT pour la restauration des radeaux à Sterne pierregarin du parc de la Haute-Ile ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de solliciter toutes subventions nécessaires au titre du programme d'animation 2024-2025 et des contrats Natura 2000 à venir.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Signé électroniquement par : Olivier Veber

Date de signature : 13/06/2025

Qualité : Signature délibérations

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.